

Exercice 2005 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements de crédits, par décisions modificatives au budget de l'exercice courant, et de doter certaines lignes de crédits complémentaires.

Les compléments de crédits demandés en dépenses s'élèvent à 38 000 €.

Ils seront financés au Budget Principal pour 38 000 € par transfert du compte de dépenses imprévues investissement inscrit au chapitre 020 du Budget Primitif 2005.

Ces propositions sont regroupées dans les tableaux ci-joints, à savoir :

- I. Vote de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses
- II. Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les ajustements budgétaires en recettes et en dépenses et le transfert décrit en annexe sur le compte de dépenses imprévues,

- autoriser sur le budget annexe Déchets le règlement des indemnités et remboursements mentionnés pour un total de 274 €.

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
		Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Com Sec	Budget Principal				
1	Ouverture d'une ligne budgétaire en recettes suite réduction d'un montant de l'exercice 2004				
23 814	2315 89039 30900 18 34		41		
	Éclairage public - Immobilisations corporelles en cours, installations, matériels et outillage techniques - Conformité et centralisation du réseau éclairage public				
	2 Dotations de l'État - Ajustement des prévisions budgétaires suite notifications de l'État				
74 01	7411 20200 01 01				42
	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) forfaitaire				
74 01	74123 20200 01 01				- 112 921
	Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de cohésion sociale				
74 01	74127 20200 01 01				53 508
	Dotation Nationale de Péréquation				
	3 Fiscalité reversée - Ajustement des prévisions budgétaires suite délibération de la CAGB				
73 01	7322 2812 20200 01 01				600
	Dotation de Solidarité Communautaire - DCS Volet Solidarité Fiscale et Sociale (<i>exercice 2005</i>)				
73 01	7322 2813 20200 01 01				38 250
	Dotation de Solidarité Communautaire - DCS Volet Solidarité Économique (<i>exercice 2004</i>)				
73 01	7322 4840 20200 01 01				28 800
	Dotation de Solidarité Communautaire - DCS Volet Gens du Voyage (<i>exercices 2004 et 2005</i>)				
	4 Ajustement de prévisions budgétaires en recettes d'investissement				
13 822	1342 10500 18 40		79 759		
	Voirie communale et routes - Amendes de police				
13 822	1345 30100 18 03		11 743		
	Voirie communale et routes - Participations pour non-réalisation d'aires de stationnement				

Imputations	Libellés		Votes de crédits repris par décisions modificatives				
			Investissement		Fonctionnement		
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
5	77 020 778	20000 01	Contrat «Dommages aux biens» - Encaissement d'une ristourne accordée à la collectivité par la compagnie d'assurance SMACL et réaffectation en dépenses - Application de la clause d'ajustement tarifaire prévue au contrat				
				012 020 64111	20400 10		
6	75 321 758	45000 06	Bibliothèques - Encaissement du produit de la vente de livres d'occasion (Conseil Municipal du 25/11/2004)				
7	75 90 758 96047	20200 03	Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon Temis - Réimputation en fonctionnement du remboursement d'une partie de l'avance versée dans le cadre de l'aménagement de TEMIS				
23	90 238 96047	20200 03	Interventions économiques - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles - Syndicat Mixte Parc Scientifique et Industriel Besançon Temis				

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives					
		Investissement			Fonctionnement		
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8	Encaissement du produit résultant de l'aliénation d'emplacements de parkings au profit de la SCI PANKA (délibération du Conseil Municipal du 28/04/2005)						
77 824	Opération réelle						4 960
09 05	Autres opérations d'aménagement urbain - Produits de cessions d'immobilisations - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière						
21 01	Opérations d'ordre			4 574			
09 05	Autres constructions - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière						
67 01	Valeurs comptables des immobilisations cédées - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière					4 574	
19 01	Différences sur réalisations d'immobilisations - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière				386		
67 01	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière						386
	Total Budget Principal	93 808	96 503	344 960	96 503	344 960	454 967

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
		Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Budget Annexe Déchets				
	Remboursement au Cabinet REYNAUD Immobilier Services de factures de remplacement de clés				
011	6068 32000 16 25 Autres matières et fournitures			101	
	Sinistre du 15 février 2005 : véhicule endommagé par un conteneur - Indemnisation de M. Thierry FLOUX à hauteur de 173 €				
011	6161 32000 16 25 Primes d'assurances multirisques			173	
	Vente de matériels réformés - Ajustement de la ligne budgétaire				
77	778 32000 16 25 Autres produits exceptionnels				3 600
	Total Budget Annexe Déchets	0	0	274	3 600

II - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues

Justificatifs	Désignation	Secteur	Imputation	Opération	Montant demande crédits complémentaires	Crédits accordés Transfert des comptes de dépenses imprévues	
						Invest. CH 020	Fonct. CH 022
			Budget Principal				
16	16	19	23 823 2312 507 34000	Mise en place d'un dispositif antiscooter à Planoise	38 000	38 000	
					38 000	38 000	

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2005.